

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au gérant de la Société anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet, 29 mai 1849](#)

Jean-Baptiste André Godin au gérant de la Société anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet, 29 mai 1849

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Société anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[29 mai 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Société anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet](#)

Lieu de destinationCouillet (Belgique)

Description

Résumé Approvisionnement en fonte des Fonderies et manufacture Godin-Lemaire. Godin déclare qu'il avait renoncé à s'approvisionner aux hauts-fourneaux de Couillet mais que leur voyageur de commerce avait fait valoir que les désagréments qu'il avait subis ne pouvaient être imputés au personnel de direction de la société, entièrement renouvelé. Il s'était à nouveau engagé auprès de la société qui se termine par un conflit. Godin refuse d'acheter de la fonte à un prix élevé et d'en être livré au moment où le prix baisse. Godin rappelle qu'il entend être indemnisé de la différence de prix entre la fonte commandée aux hauts-fourneaux de Couillet et non livrée et les 50 tonnes de fonte qu'il a été contraint d'acheter ailleurs à un prix supérieur de 1,50 F les 100 kg. Godin reproche au gérant de la Société de Couillet de demander de la loyauté et de la bonne foi pour la résolution de l'affaire alors qu'il raye d'un trait de plume l'offre de dédommagement de 500 F faite par le directeur des hauts-fourneaux et qu'il a été obligé de s'approvisionner ailleurs une seconde fois. Godin indique qu'il se résout à demander justice au tribunal et annonce qu'il ne paiera pas la traite que pourrait émettre la Société de Couillet.

Mots-clés

[Conflit](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Transport de marchandises](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Société anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet

Genre Non pertinent

Pays d'origine Belgique

Activité Industrie (grande)

Biographie Société créée en 1835 pour exploiter des hauts-fourneaux à Couillet (Charleroi, Belgique).

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 3 p. (339, 340, 341)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023